



REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DES CONSULTANTS
POINTS FOCaux**

I. Contexte et justification

La protection et la promotion des droits humains nécessitent une présence effective sur le terrain afin d'identifier et de répondre aux différentes violations de manière proactive. Dans ce contexte, le renforcement de la présence de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) en province est essentiel pour renforcer un suivi efficace des situations des droits humains à travers le pays, en particulier dans les zones reculées où les mécanismes de protection sont souvent limités. Une présence accrue permettrait de mieux documenter les violations des droits humains, d'offrir une assistance directe aux victimes et de renforcer les mécanismes de prévention et de sensibilisation. De plus, elle faciliterait le dialogue avec les autorités locales, la société civile et les partenaires internationaux pour promouvoir une culture des droits humains et une meilleure mise en œuvre des recommandations adressées à la CNIDH.

C'est ainsi que dans le cadre de sa stratégie de déploiement visant à renforcer sa présence sur le terrain et à se rapprocher davantage de la population, la CNIDH souhaite recruter des consultants points focaux pour une durée d'un an renouvelable. Ces points focaux seront déployés dans différentes régions du Burundi afin de contribuer à la promotion et à la protection des droits humains.

Le/la consultant Point Focal aura ainsi pour mission principale d'assurer une veille active sur le respect des droits humains dans sa région d'affectation, de collecter et d'analyser les informations relatives aux violations des droits humains, ainsi que de contribuer à la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de protection des droits humains en coordination avec la CNIDH.

Le poste de Consultant point focal provincial répond aux termes de référence suivants :

II. Profil recherché

a) Compétences et qualifications

- Expérience avérée en promotion et protection des droits humains
- Expertise en observation, écoute, orientation et investigation en matière de droits humains
- Bonne maîtrise des instruments et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux des droits humains, ainsi que des procédures de règlement des violations
- Compétence en conduite d'enquêtes et d'investigations sur les violations des droits humains





REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



- Capacité à rédiger des rapports analytiques et à communiquer efficacement à l'oral et à l'écrit ;
- Bonne connaissance du contexte social, politique et juridique du Burundi
- Aptitude à travailler sous pression et à répondre aux situations d'urgence
- Capacité de travailler dans un environnement multiethnique et multiculturel
- Maîtrise de la conduite de moto (permis catégorie A)
- Neutralité et indépendance : ne pas appartenir aux organes dirigeants d'un parti politique et ne pas afficher d'appartenance politique.

b) Conditions d'éligibilité

- Être de nationalité burundaise
- Être titulaire d'un diplôme de licence (Bac+4) ou BAC+3 ou équivalent en droit, sciences politiques, sciences sociales, relations internationales ou dans un domaine connexe
- Justifier d'une expérience avérée en observation et enquête sur les violations des droits humains au Burundi
- Être ressortissant/ressortissante (ou être résidant depuis 10 ans) de la région où le/la Consultant Point Focal est appelé à travailler
- Avoir l'aptitude à travailler avec une supervision minimale
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint, Internet)
- Excellente maîtrise du français et du kirundi ; la connaissance de l'anglais et du kiswahili est un atout
- Ne pas avoir fait l'objet d'une révocation de la magistrature, de la fonction publique ou d'autres services publics ou privés

c) Responsabilités

Sous l'autorité du Président de la CNIDH et la supervision directe du/de la chef d'antenne régional, les candidat-es retenu-es devront :

- Surveiller et documenter les violations des droits humains dans la région d'affectation





REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



- Transmettre rapidement à la CNIDH ou à l'antenne provinciale compétente toute information sur des menaces ou violations des droits humains observées
- Recueillir et enregistrer les plaintes relatives aux violations des droits humains, proposer les actions et procédures appropriées pour leur traitement
- Identifier les normes nationales et internationales enfreintes dans les cas documentés
- Assister le/la chef d'antenne du ressort et les commissaires dans leurs missions de promotion et de protection des droits humains
- Contribuer aux activités de sensibilisation, de formation et d'éducation aux droits humains menées par la CNIDH ou d'autres acteurs
- Fournir des conseils et des avis aux autorités locales et autres parties prenantes sur les questions des droits humains
- Mener des actions de plaidoyer en vue de résoudre les défis des droits humains
- Faire le suivi des cas et des recommandations
- Elaborer les rapports mensuels à soumettre à la CNIDH
- Mener toute tâche que la CNIDH lui assigne dans le cadre de ses missions.

I. DEPOT DE CANDIDATURE ET PIECES A FOURNIR

Les candidatures sont ouvertes à tout citoyen/ne Burundais/e s'estimant compétent à occuper ce poste.

- a) Pièces à fournir
- Une lettre manuscrite de motivation rédigée en français et adressée au Président de la CNIDH avec précision de la région pour laquelle le/la candidat/e postule ;
 - Copie d'un ou des diplômes certifiés conformes aux originaux ;
 - Un curriculum vitae détaillé avec références professionnelles ;
 - Attestation(s) de service(s) rendu (e) ;
 - Attestation de résidence actualisée ;
 - Extrait du Casier Judiciaire ;
 - Deux personnes de référence (professionnelles) avec leurs contacts ;
 - Une copie de la carte nationale d'identité ;





REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



- Copie du permis de conduire avec Catégorie A ;
- Tout autre document attestant de l'expérience et des compétences requises.

b) Dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être déposées, sous pli fermé ne portant aucune mention du candidat ou ses contacts, à la réception de la CNIDH, sise Rohero 1, Jonction Boulevard Mwezi Gisabo et Avenue Muyinga n°2, avec la mention unique sur l'enveloppe : « CANDIDATURE AU POSTE DE POINT FOCAL DE LA CNIDH pour ... (préciser la province d'affectation), au plus tard le 28 mars 2025 à 12h00min.

NB : Pour les candidats résidant dans les autres régions du pays, Ils peuvent déposer leurs dossiers dans les antennes de la CNIDH de Ngozi, Gitega ou Makamba pendant la même période.

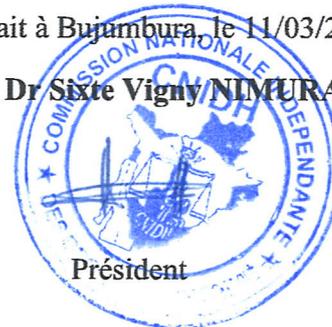
Les dossiers de candidature incomplets seront rejetés.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour passer les textes écrits, oraux et pratiques. Les dossiers de candidature ne seront pas restitués aux postulants.

Fait à Bujumbura, le 11/03/2025

Dr Sixte Vigny NIMURABA



Président